

Programme Théorique

TITRE FORMATION

Surveillance en exploitation des systèmes frigorifiques

Code formation : CTP USNEF

OBJECTIF

Le personnel chargé de l'exploitation des systèmes frigorifique est informé et compétent pour mettre en application toutes les dispositions du CTP USNEF.

- Identifier tous les acteurs impliqués dans l'exploitation des systèmes frigorifiques.
- Comprendre et mettre en application toutes les dispositions du CTP USNEF.
- Assurer efficacement l'exploitation des différents types de systèmes frigorifiques.
- Anticiper les interventions de surveillances périodiques selon les dispositions réglementaires et/ou la notice du fabricant.

PUBLIC CONCERNÉ

Professionnel débutant - Formation initiale
Professionnel aguerri - Formation recyclage (mise à jour)

PRÉREQUIS

Tous public
Avoir des notions sur les systèmes frigorifiques ainsi que sur l'historique des aménagements réglementaires

DOCUMENTS DÉLIVRÉS SUITE À L'ÉVALUATION DES ACQUIS

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques** : Alternance d'exposés avec des exemples concrets de mises en application.
- > **Moyens techniques** : PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard, documentation sur site de l'entreprise.
- > **Moyens humains** : Formateurs qualifiés assurant également des missions d'assistances techniques et réglementaires auprès des entreprises (Voir CV Professionnel).
- > **Evaluation des stagiaires** : Formation non qualifiante - Evaluation des acquis théoriques sur la base de QCM.
- > **Evaluation de l'action de formation** : Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

MODALITÉS

Durée de la formation en intra-entreprise : Initiale 2 jours– Recyclage 1 jour
Prix intra entreprise : 950€HT par jour (Selon la localisation hors IDF, ajout des Frais de déplacement).
Cette formation ne correspond pas à la formation spécifique du personnel habilité décrit dans le CTP USNEF Rev.2020.